

AVIS PUBLIC

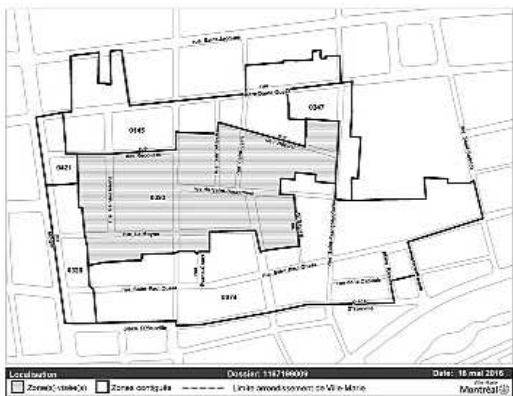


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 14 juin 2016, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

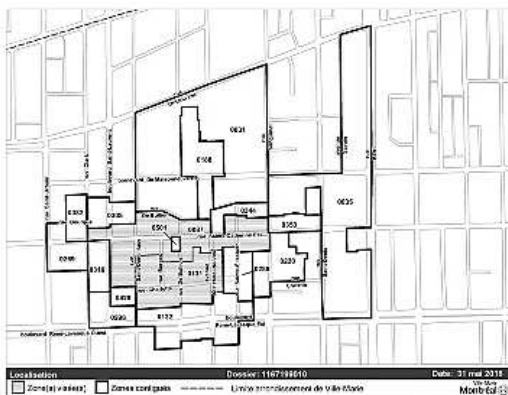
Résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, et ce, en dérogation notamment aux articles aux articles 134 et 266 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, relatifs, entre autres, aux usages autorisés – pp 337 (dossier 11167199009);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrés :



Résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, et ce, en dérogation notamment à l'article 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autre, à l'usage autorisé – pp 338 (dossier 1167199010);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrés :



Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le **29 juin 2016**, à compter de **18 h**, à la salle du conseil d'arrondissement située au **rez-de-chaussée** du **800, boulevard De Maisonneuve Est**.

Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 18 juin 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie